

Enregistré à **SIE DE NEUILLY POLE ENREGISTREMENT**  
 Le 12/10/2009 Bureau n° 149 1 Case n°  
 L'enregistrement 175 € Pénalités  
 Tout impôt trois cent soixante-quinze euros  
 Montant total trois cent soixante-quinze euros  
 Le Contrôleur

Bot 9837

**M. Xavier HIBLE**  
Agent des Impôts

**EFFICENTY-RH**

Société par actions simplifiée au capital de 5 000 €  
 92 boulevard Victor Hugo – 92110 Clichy  
 RCS Nanterre 514 047 844

**PROCES-VERBAL DE DECISIONS DU PRESIE**  
**CONSTATANT L'AUGMENTATION DE CAPI**  
**DU 30 SEPTEMBRE 2009**

L'an deux mille neuf,  
 Le trente septembre,

M. Mehdi-Stéphane Ouharzoune, agissant en qualité de Président de la société Efficenty-RH et élisant domicile au siège social, a pris les décisions suivantes.

Par décision extraordinaire du 29 septembre 2009, l'associé unique a décidé une augmentation de capital d'un montant de 5 204 € par l'émission de 5 204 actions nouvelles d'une valeur nominale de 1 € majorée d'une prime d'émission d'un montant de 8,61 € par action nouvelle.

Par la même décision, l'associé unique a déclaré renoncer à son droit préférentiel de souscription et a réservé la souscription des 5 204 actions nouvelles à

<b>La SARL Expernet Technologies</b>	.4 898 actions
63 rue de Ponthieu à Paris (75008)	
<b>M. Deror Sultan</b>	.306 actions
38 rue de Courcelles à Paris (75017)	
<b>TOTAL</b> ....	<b>.5 204 actions</b>

Le Président rappelle que les souscriptions devaient être effectuées en numéraire et intégralement libérées.

Le Président rappelle qu'il a toute compétence pour procéder à la réalisation matérielle de l'augmentation de capital, recueillir les souscriptions et les versements y afférents, constater ses souscription et la libération des actions nouvelles et prendre toutes mesures pour parvenir à la réalisation définitive de l'augmentation de capital susmentionnée.

Le Président rappelle également que les souscriptions pouvaient être reçues jusqu'au 30 octobre 2009.

Le Président indique qu'en date du 30 septembre 2009, les 5 204 actions nouvelles émises en vertu de l'augmentation de capital décidée par l'associé unique ont été intégralement souscrites et libérées en conformité avec les conditions de l'émission et selon la répartition suivante

<b>La SARL Expernet Technologies</b> 63 rue de Ponthieu à Paris (75008)	.4 898 actions
<b>M. Daror Sultan</b> 38 rue de Courcelles à Paris (75017)	.306 actions
<b>TOTAL</b>	<b>.5 204 actions</b>

Le Président constate que les souscriptions ont été libérées en numéraire. Il précise que les fonds seront déposés, dans un délai de huit jours, à la Banque Palatine, Agence de Courbevoie sise 29 boulevard Georges Clémenceau à Courbevoie (92415) contre certificat de dépôt.

Le Président constate donc la réalisation définitive de l'augmentation de capital de 5 204 € qui porte le capital de 5 000 € à la somme de 10 204 €.

En conséquence, il décide de modifier les articles 6 et 7 des statuts qui seront désormais rédigés de la manière suivante

#### **«6. APPORTS**

*Lors de la constitution, l'associé soussigné a apporté à la Société, en numéraire*

<i>M. Mehdi-Stéphane Ouharzoune.</i> <i>(cinq mille euros)</i>	<i>5 000 €</i>
---	----------------

<b>TOTAL. ...</b>	<b>....5 000 €</b>
-------------------	--------------------

*Ladite somme correspondant à 5 000 actions ordinaires d'une valeur nominale de 1 € souscrites en totalité et libérée en totalité ainsi que l'atteste le certificat du dépositaire établi par la Banque Palatine, Agence de Courbevoie sise 29 boulevard Georges Clémenceau à Courbevoie (92415).*

*Cette somme de 5 000 € a été déposée le 24 juillet 2009 à ladite banque sur un compte ouvert au nom de la Société en Formation.*

*Par décision du 29 septembre 2009, l'associé unique a décidé une augmentation de capital de 5 204 € portant le capital social à 10 204 €.*

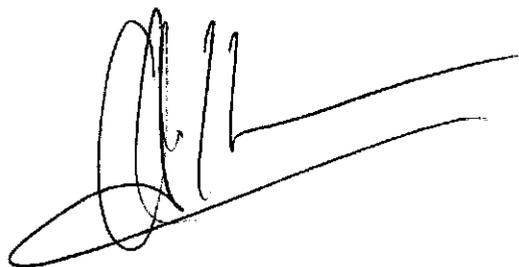
*Ladite augmentation a été réalisée par création de 5 204 actions nouvelles d'une valeur nominale de 1 € chacune majorée d'une prime d'émission de 8,61 € par action nouvelle »*

#### **« 7. CAPITAL SOCIAL**

*Le capital social est fixé à la somme de 10 204 € divisé en 10 204 actions de 1 € chacune, intégralement libérées et numérotées de 1 à 10 204 »*

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal signé par le Président et consigné au registre prévu par la loi.

M. Mehdi-Stéphane Ouharzoune  
Président

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'M' followed by a long horizontal stroke that tapers to the right.